> LA RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE

La révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) a franchi une nouvelle étape, les documents règlementaires (Orientations d'Aménagement et de Programmation et les règlements écrit et graphique) ont été présentés et modifiés lors de réunions de travail avec les Personnes Publiques Associées (PPA : services de l'État, Chambre d'agriculture, Chambre des Métiers, Région, Département...).

Un nouveau débat de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a été organisé en novembre dernier pour intégrer les remarques des partenaires.

Une réunion publique sera organisée au cours du mois de février pour présenter aux habitants le fruit de ces travaux, le PLU sera arrêté courant mars en conseil municipal.

Cette phase ne correspond pas à la fin de la procédure, le terme arrêté marque la fin des études et le début de la phase de consultation administrative.

L'enquête publique sera organisée une fois la période administrative du dossier terminée. L'approbation du PLU est envisagée au cours du dernier trimestre de l'année 2022.

> TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DU SAULE

Comme annoncé aux riverains par lettre, l'entreprise Colas a repris simultanément deux nouvelles tranches de travaux, celles de 2021 et 2022.

Elles vont s'étaler sur plusieurs mois que l'on peut décliner ainsi :

- En travaux d'hiver-printemps : réfection du réseau pluvial aux endroits détectés après sondage à refaire ou à améliorer, bordurage de la route et remise à niveau du sol et des trottoirs.

- En travaux de printemps-été : réfection en bitume de la bande de roulement, des trottoirs, du marquage au sol et des indicateurs en élévation.

Ces deux tranches vont représenter les ¾ de la route entre le rond-point du Saule et sur 600 m vers la Croix de Marlophe pour un coût de 350 000 € environ.

Il restera deux autres tranches pour clôturer le chantier : le raccordement vers Malemort, le raccordement vers la partie déjà réalisée en direction de la Croix de Marlophe, et les tronçons de rues débouchant sur la route principale.

La gestion technique et économique est réalisée par M. Cyrille LOUBRIAT directeur des services techniques.

André LAFFAIRE

Adjoint chargé des infrastructures voirie réseaux

> PASSAGE DE LA FIBRE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le territoire de la commune de Cosnac sera bientôt fibré en totalité. Les maisons seront alors éligibles à la fibre, à charge à chacun de faire appel aux opérateurs pour en bénéficier.

La mairie et l'école sont raccordées au réseau et d'autres bâtiments sont en cours de travaux.

Afin d'optimiser le système, il y aura une interconnexion entre les divers services (mairie, école, ALSH, espace municipal A. Teyssandier). Des passages de gaines et des modifications techniques sont en cours de réalisation, sous la maitrise du directeur technique, et des agents municipaux.

André LAFFAIRE

Adjoint chargé des infrastructures voirie réseaux

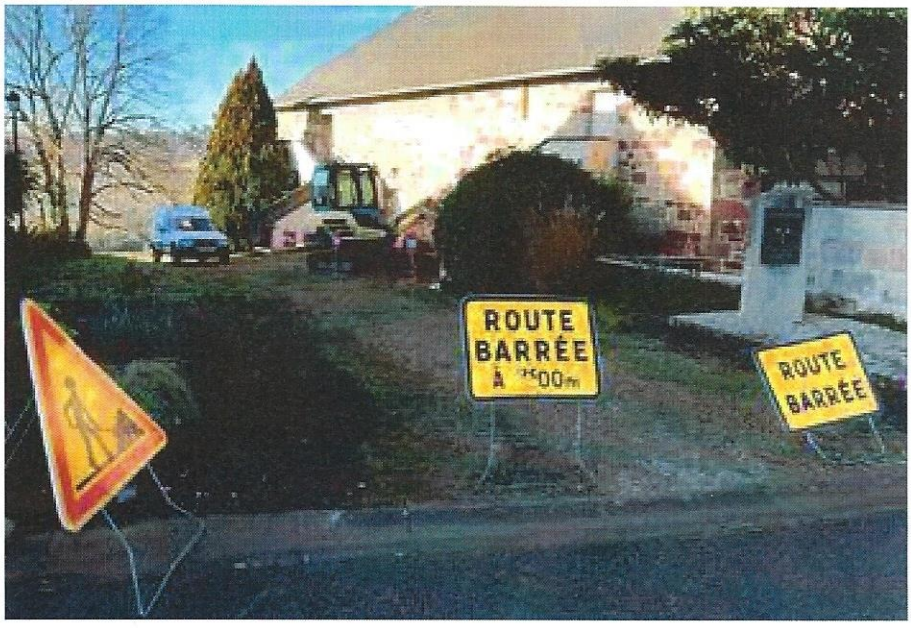

> PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans le cadre de la révision générale du PLU, les bâtiments agricoles peuvent changer de destination. Ces bâtiments peuvent être transformés en bâtiment à usage d'habitation. Pour que cette transformation soit possible le bâtiment doit être repéré sur le document graphique (plan de zonage) du PLU.

La mairie procède actuellement à leur recensement. Des critères de sélection sont mis en place dans le cadre du projet de révision du PLU, seuls les bâtiments correspondant à ces critères seront retenus : accessibilités aux réseaux, qualité patrimoniale du bâti, localisation...

La liste des bâtiments retenus pourra être consultée dans le dossier arrêté du projet de PLU et présenté au public lors de l'enquête publique.

Les demandes d'ajout de changement de destination devront s'effectuer auprès du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique. La liste définitive des bâtiments pouvant changer de destination sera consultable dans le dossier approuvé du PLU.

Pour toute demande de changement de destination, il convient d'adresser un courrier avec un plan cadastral à l'attention de M. le Maire avant l'arrêt du PLU qui doit intervenir en fin d'année 2021.

Guillaume PELISSIER
Adjoint délégué à l'Urbanisme

> UN POINT SUR LES ASSOCIATIONS

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Cette période de COVID, a littéralement stoppé l'élan associatif de notre commune. Nombreux ont été les présidents d'associations à nous interroger sur la réalisation d'actions ou le déroulement de réunions. Nos réponses variaient selon les recommandations préfectorales. Le bilan est lourd pour certaines associations dont le fonctionnement est étroitement lié à l'organisation de manifestations. A cette perte s'ajoute celle de l'absence de cotisation club.

Afin de favoriser la reprise d'activité de nos associations qui drainent environ un millier de licenciés, la municipalité s'est engagée à maintenir la dotation des subventions sur les deux dernières années.

Nous espérons retrouver tout le monde à la rentrée, avec le même enthousiasme qu'auparavant. Sortir de ce marasme est une priorité liée aux rencontres et à l'échange.

Pour «relancer la machine», nous reprendrons nos réunions. Ainsi les présidents seront invités à participer à la traditionnelle réunion annuelle.

L'État se préoccupe également de la reprise sportive et met en place le "Pass sport".
Cette démarche favorise plus les parents que l'association mais elle peut contribuer à augmenter le nombre de licenciés et donc à terme favoriser l'association. En résumé les familles dont les enfants âgés de 6 à 17 ans qui disposent d'une allocation de rentrée scolaire en 2021, se voient attribuer une réduction de 50€ sur le prix de la licence ou de la cotisation. Cette réduction concerne les associations sportives affiliées à une fédération. Les associations pratiquent la réduction et sont alors remboursées par l'État.

À L'ÉTUDE

Afin de rééquilibrer les subventions attribuées, un nouveau mode de calcul des subventions est à l'étude. Il entrera en vigueur à compter de 2022.

Michel FALZON
Adjoint en charge des associations et du sport

> SERVICES TECHNIQUES

ESPACES VERTS

La gestion différenciée des espaces publics !! avec le temps compliqué du printemps et début d'été.

• Qu'est-ce que la gestion différenciée ? La gestion différenciée est ainsi une adaptation de la gestion d'un espace (conception, entretien) selon les caractéristiques du site et selon son environnement vers une meilleure approche économique et écologique des espaces municipaux.

• Pourquoi faire de la gestion différenciée dans une commune ? La Gestion Différenciée fait évoluer le modèle horticole standard en intégrant à la gestion des espaces verts la dimension écologique. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une ville avec des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains.

• Pourquoi le fauchage tardif ? Pratiquer le fauchage tardif, c'est agir pour la biodiversité en laissant à la nature le temps de développer des zones refuges pour les petits animaux et les insectes pollinisateurs. La survie de bien des espèces de plantes est également préservée.

Quelques personnes se sont interrogées car le fauchage et les tontes avaient pris du retard cette année. Pourquoi ?

C'est en prenant connaissance de ce qui est présenté en amont que vous trouverez les principales explications de ce petit changement d'habitudes.

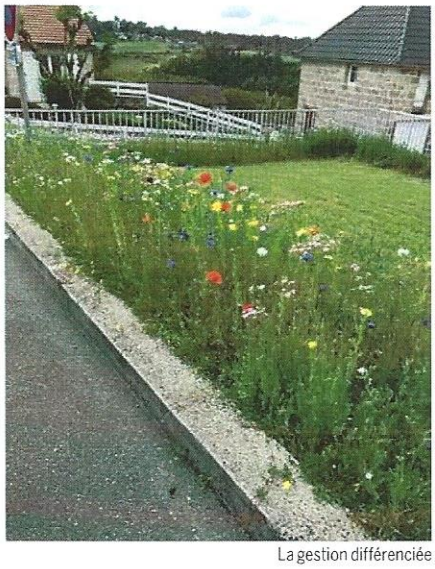

La gestion différenciée

> CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020 (SUITE)

• Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour en raison du prolongement de l'état d'urgence sanitaire, les communes devront délibérer entre le 1er avril et le 30 juin 2021.

> FINANCES

• Décision modificative n° 3 : virement de crédits pour ajustement des crédits en investissement

Suite aux recommandations de Monsieur le Trésorier de Malemort, il est nécessaire de procéder à un ajustement des crédits budgétaires chaque fois que cela est nécessaire sur l'exercice budgétaire.

Virement de crédits de 31 200 € de l'opération « Projet Leader Tennis » vers les opérations travaux voiries et matériel de bureau et informatique.

> Adoptée à l'unanimité

• Décision modificative n°4 : augmentation de crédits pour ajustement des crédits en investissement

Suite à l'attribution d'une subvention exceptionnelle du Conseil Départemental de la Corrèze pour des travaux de voirie, et pour un besoin de crédits supplémentaires en dépense d'investissement, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires de la façon suivante :

Recettes d'investissement : 2 000 € pour les travaux route du Saule

Dépenses d'investissement : 2 000 € pour l'achat d'un abri de vélos.

Voté à l'unanimité.

• Admission en non-valeur 2020

Les états de créances d'un montant de 29,75 € et 29,65 € n'ayant pas pu être recouvrés par la Trésorerie de Malemort, il convient de les admettre en non valeur.

> Adoptée à l'unanimité

• Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget primitif

Il est nécessaire de prévoir la possibilité pour l'exécutif communal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) dès l'ouverture de l'exercice comptable, et ce dans la limite maximale de 25% des crédits prévus au budget 2020.

> Adoptée à l'unanimité

• Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Compte tenu des propositions de la CNP, Il est proposé de renouveler le contrat à compter du 1er janvier 2021 et pour une durée de 1 an.

> Adoptée à l'unanimité

• Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Il est proposé de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Corrèze afin d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec la CNP.

> Adoptée à l'unanimité

Colette COSTE
Adjointe à la communication

> REPORT DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022

> PLAN LOCAL D'URBANISME

LA RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE

La révision du PLU de la commune a débuté en fin d'année 2018. Les années 2019 et 2020 ont été consacrées à la mise en œuvre du diagnostic de territoire et à la définition du Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD). Le PADD a été débattu lors du Conseil Municipal de décembre 2019. Ce document fixe les grandes orientations du projet de PLU, c'est un document de travail susceptible d'être modifié jusqu'à l'arrêt du PLU en fonction de traductions règlementaires envisagées par les élus.

Les élus travaillent actuellement à la définition des documents règlementaires : le règlement graphique (zonage), le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le planning d'élaboration de ces documents se fixe pour objectif une présentation de ces documents en réunion publique à la fin du premier trimestre 2021. Cette phase de présentation du projet de PLU aux habitants sera suivie d'un arrêt du PLU et de la mise en place de la phase administrative d'analyse du projet par les Personnes Publiques Associées d'une durée incompressible de 3 mois minimum.

L'enquête publique sera organisée au cours du dernier trimestre 2021, les habitants qui le souhaitent pourront interroger le commissaire enquêteur nommé, les documents de l'enquête publique seront également disponibles sur Internet.

> PLAN LOCAL D'URBANISME (SUITE)

L'approbation du PLU est envisagée au cours du dernier trimestre de l'année 2021.

1er trimestre
- Elaboration des outils règlementaires
- Réunion publique

Arrêt du PLU

2ème trimestre
- Phase administrative

3ème trimestre
- Enquête publique

Approbation du PLU

> NOUVEAU

Les services communaux ont réceptionné le nouveau véhicule électrique qui a été financé par la publicité des annonceurs.

NOUS LES REMERCIONS VIVEMENT

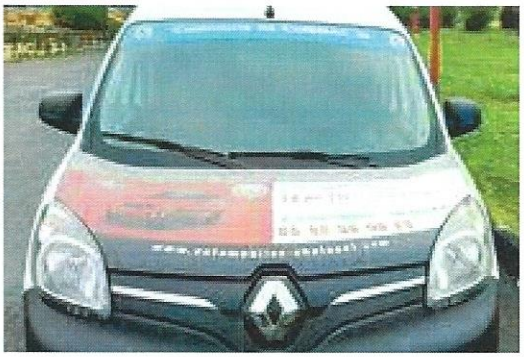

> RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La démarche de révision a débuté en avril 2017 avec la délibération de prescription de révision de PLU. Cette procédure se décline en différentes étapes et se conclue par un arrêt du projet en Conseil Municipal avant de passer à la phase administrative du projet.

Les études sont en cours d'élaboration (rédaction du diagnostic, définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, plan de zonage...). La phase d'élaboration du projet s'effectue en concertation avec la population, ainsi tout au long de l'étude des articles sur le niveau d'avancement du projet seront publiés, des réunions publiques seront organisées, des ateliers de travail sont proposés avec des interlocuteurs spécifiques (par exemple une rencontre avec les agriculteurs a eu lieu en décembre 2018).

Un panneau d'information sur les détails de la démarche de révision de PLU est affiché en mairie. Un registre est également disponible pour consigner les remarques des habitants qui souhaitent s'exprimer.

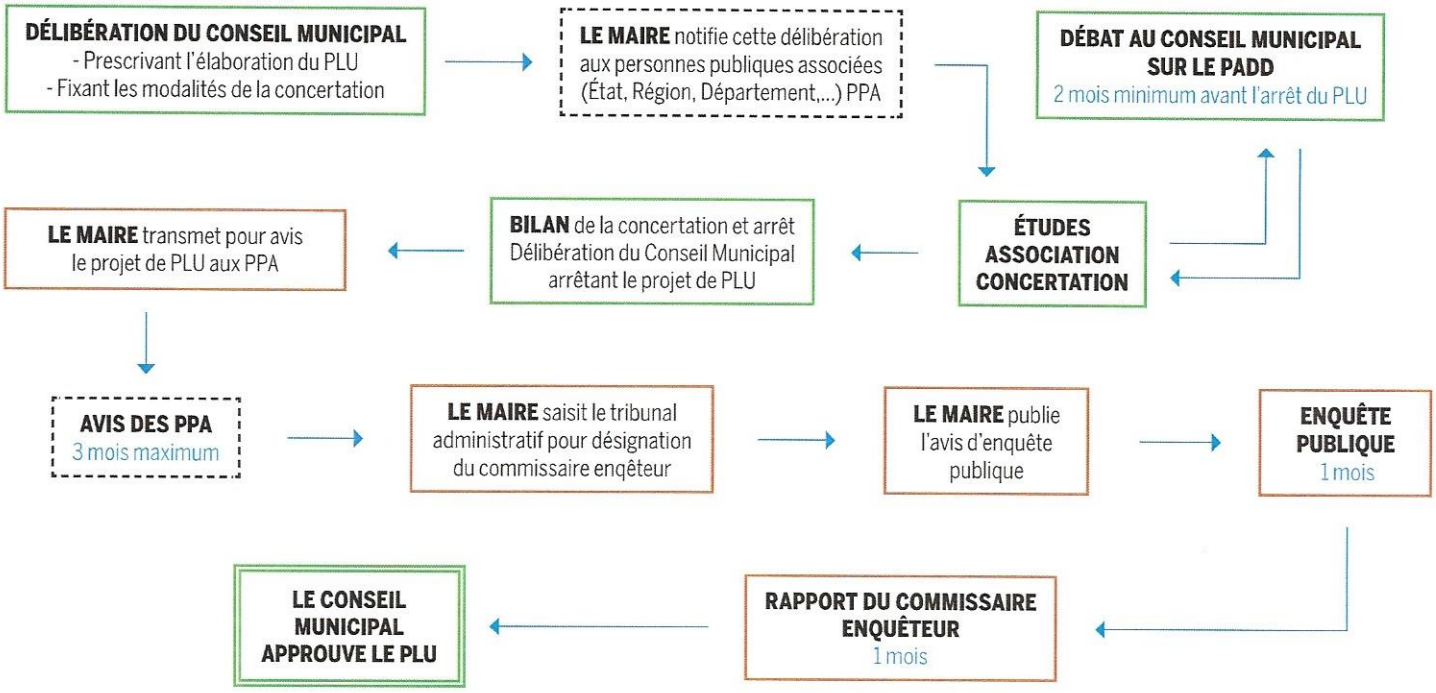

> INFORMATION - CHANGEMENT DE LOGICIEL

La municipalité souhaite présenter ses excuses aux familles utilisatrices du logiciel enfance de l'Espace Municipal Adrien Teyssandier.

En effet, en raison du changement de logiciel, ce dernier a été inaccessible pour les familles pendant plusieurs semaines, ce qui a pu occasionner une gêne pour certaines d'entre elles. En espérant que tout cela sera vite oublié car ce nouveau logiciel devrait permettre un assouplissement dans son utilisation.

Pendant 4 jours, certains personnels de l'Espace A.Teyssandier ont pu assister à une formation sur site pour comprendre les modifications et les nouvelles possibilités de travail qu'offre ce nouvel outil.

Merci encore pour la compréhension des familles et en espérant que ce changement trouvera satisfaction dans l'avenir.

Karine Martin
1re adjointe au maire

VOUS ÊTES COMMERÇANT OU ARTISAN RÉSIDANT À COSNAC

Vous exercez votre activité sur Cosnac ou sur les territoires de la CABB : Communiquez vos coordonnées au secrétariat de la mairie ou à Colette Coste, adjointe au Maire, chargée de la communication, elles paraîtront dans notre prochain bulletin.

Jeanine CHASTANG vous attend dans sa boutique **VIOLAINE**
Prêt-à-porter Femme, Rayon Homme, Lingerie jour/nuit, Spécialiste Blouses et Tabliers.
9, rue de la République - Brive - 05 55 24 11 66
Ouvert du mardi au samedi de 9h à 19h.

> LES TRAVAUX

Préparatif du forage HTA sous le carrefour à la Mairie

ENFOUISSEMENT RÉSEAU H.T.A (20 000 V) PAR ENEDIS

Enedis conduit actuellement un chantier de grande envergure d'enfouissement de câble haute tension sur notre territoire ainsi que sur 5 autres communes (Brive, Noailles, Jugeals-Nazareth, Turenne, Noailhac). Cette réalisation va sécuriser davantage l'alimentation électrique dans nos communes, supprimer au total 21 km de lignes aériennes et améliorer la beauté de nos paysages.

CHANTIER DE BLEYZAT

La création de l'assainissement dans le village est terminée ainsi que l'enfouissement des « réseaux secs ». Le chantier n'est cependant pas terminé, car il faut mettre en place une multitude d'équipements pour mettre en service les ouvrages neufs, déposer tout ce qui sera hors service, et procéder au revêtement final dans l'automne.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Orange déploie la fibre sur la commune, ce chantier parfois perfectible a cependant plusieurs postes éligibles, un point est fait régulièrement avec le représentant.

L'ÉLAGAGE DES VOIES COMMUNALES

La plupart des zones sont traitées, les riverains concernés se sont bien mobilisés, reste à la marge quelques points particuliers.

LA ROUTE DU SAULE

Dans le cadre de la réfection de la route du Saule, la municipalité a organisé une réunion publique de présentation du projet le vendredi 22 mars à la salle polyvalente. Les riverains venus nombreux ce soir-là ont échangé leurs visions du projet avec les divers intervenants responsables. Cette route communale structurante qui relie Malemort au Nord et Meyssac, Turenne au sud voit son trafic routier croître au fil des ans. Ce qui était un chemin jadis doit être réaménagé, et même si les enfouissements des réseaux aériens doivent commencer courant mai ou juin, le confortement du réseau d'assainissement et d'eau potable courant de l'été 2019, l'aménagement de la voirie reste toujours à l'étude ; cette première phase devrait durer 24 mois.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE TECHNIQUE

Le village d'Ayras a vu le premier chantier de voirie de l'année, avec l'aménagement du fossé et le revêtement en enrobé dans la traversée du village.

Un enduit est prévu vers la route des Ormes, et la descente sur la route des étangs, d'autres routes sont au programme.

L'entretien des espaces verts de la commune a nécessité la mise en place d'une organisation adaptée pour répondre aux diverses réglementations sur la gestion de l'environnement. C'est ainsi que, les tontes, les fauchages, le tri sélectif, la réduction de l'arrosage, le fleurissement adapté au climat, la suppression des désherbants ont été revus.

Débroussaillage par les services techniques

Le fauchage de sécurité des accotements du mois de mai est prévu comme les années précédentes.

André LAFFAIRE

Adjoint chargé des infrastructures voirie réseaux

Aménagement paysagé réalisé par les Services Techniques

> RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La révision du PLU en vigueur a débuté en octobre 2018. Les premiers travaux ont permis de cerner les enjeux du territoire. Les éléments ont été présentés aux personnes publiques associées (PPA) lors d'une réunion organisée en mars dernier. Les travaux se concentrent actuellement sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur PLU. Une réunion publique sera organisée courant dernier trimestre afin de présenter les grandes lignes retenues dans le cadre du PADD.

Vous pouvez d'ores et déjà déposer vos remarques sur le registre disponible en mairie.

> PARTICIPATION CITOYENNE

Chaque année, avec le passage à l'heure d'hiver, une recrudescence des cambriolages dans les résidences principales est constatée.

Les cambrioleurs profitent de la nuit qui tombe plus tôt pour repérer en un coup d'œil, si une habitation est occupée ou pas en fin d'après midi. En effet, dans la plage horaire 17h-20h, beaucoup de personnes ne sont pas rentrées de leur travail, de récupérer leurs enfants à la garderie, d'une activité sportive ou bien de faire les courses. Par conséquent, il convient de tout mettre en œuvre pour dissuader le cambrioleur de s'intéresser à votre domicile. Voici deux conseils pour tenter d'y remédier ;

> Avec l'obscurité un cambrioleur peut agir en toute discrétion notamment lorsqu'il va franchir votre portail ou votre muret et ensuite aller commettre une effraction sur un des ouvrants de votre habitation.

Afin de l'en dissuader et de le rendre plus vulnérable, il vous est recommandé d'installer sur tous les abords de votre habitat un éclairage à détection de présence.

> Simuler une présence dans votre domicile, à l'aide de programmateurs ou de dispositifs de commande à distance qui vous permettront d'activer la lumière, la radio ou la télévision.

RAPPEL, COMPOSEZ LE 17 EN PRÉSENCE DE :

> Véhicules faisant des repérages : penser à relever un maximum d'éléments d'identification : marque, modèle, couleur, numéro d'immatriculation, nombre de personnes à bord, direction de fuite.

> Personnes au comportement suspect : allées et venues répétées, démarchages pour travaux divers, individus testant la présence des propriétaires par l'intermédiaire de sonnettes ou interphones, individus pouvant faire le guet...

Même pour une courte absence, assurez-vous d'avoir bien verrouillé toutes les issues de votre habitation.

> RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le bureau d'études en charge de la révision générale a débuté son travail, notamment la phase d'étude.

Le diagnostic est en cours et devrait être communiqué aux élus courant février 2019. Suivra le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) qui devrait se dérouler durant 5 mois.

Un registre de concertation du public est disponible au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture. Actuellement, nous n'en sommes pas aux choix du zonage, il n'y aura donc pas de réponses apportées à vos éventuelles questions dans l'immédiat.

Guillaume PELISSIER
Adjoint en charge de l'urbanisme

> SERVICES TECHNIQUES

EQUIPEMENT

Face à la règlementation sur l'interdiction des produits phytosanitaires, à la gestion différenciée des espaces verts, la municipalité s'est équipée de nouveaux matériels. Dans le cadre de la préservation de la qualité de l'eau dans les nappes phréatiques entre autre. Adour Garonne pouvait venir en aide financière aux communes qui présentaient un dossier solidement étayé et argumenté. C'est ainsi que notre commune s'est équipée d'une brosse de désherbage et d'un réciprocateur à batterie d'une autonomie de 8 heures (débrousailleuse à main) pour intervenir entre les voitures en stationnement sans risque de projection et diminuant fortement les nuisances sonores.

- **d'une cellule à conducteur** marchant de grosse puissance avec une balayeuse, une herse rotative, une brosse à bordure.
- **d'une nouvelle tondeuse autoportée** en remplacement de la précédente, cette machine, à 4 roues motrices, permet d'apporter davantage de sécurité, d'avoir le choix de ne pas ramasser et d'optimiser le temps de travail.

D'autre matériel est prévu et sera présenté lors de la prochaine parution.

Cellule à conducteur marchant équipée de sa balayeuse

TRAVAUX DE VOIRIE

La société COLAS, nouvelle entreprise retenue sur le marché routier, a bien avancé sur le programme 2018. Cette année ce sont 3,500km qui seront revêtus sur divers points de notre territoire.

Route du gava : enrobé à froid.

Route de Riaume : enrobé à froid

Route des étangs : Grave émulsion/enduit bicouche

Chemin des Baradelles : émulsion /enduit bicouche.

Puy Delly + aire de retournement : Enrobé à chaud.

Le Gava Avant/Après

Route des Étangs

PETIT PATRIMOINE

Nous continuons notre action dans la mesure de nos moyens sur la réhabilitation du petit patrimoine.

Sous l'impulsion de l'association des 2M (Maranzat, Malepeyre) c'est le lavoir du quartier qui a retrouvé une seconde jeunesse. Cet ouvrage servait jadis au lavage du linge, parfois d'abreuvoir pour les vaches l'hiver lorsque les bêtes séjournaient à l'étable. Cet ouvrage privé, a été rétrocédé au domaine communal il y a quelques années.

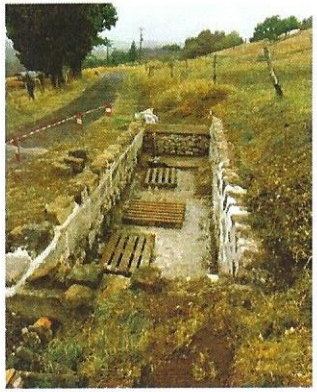

Le lavoir en cours de travaux

TERRAIN DE SPORT

Cette année nous avons fait le défeutrage, décompactage et regarnissage des deux terrains de sport. La remise en service de l'arrosage en juin a permis de tenir l'engazonnement en très bon état. Les tontes sont réalisées normalement sur l'ensemble des espaces.

ENSEMBLE SCOLAIRE

Lors des vacances scolaires, c'est le moment d'intervenir pour un entretien plus appuyé.

Nous avons renouvelé l'éclairage d'une classe élémentaire avec des blocs équipés d'ampoules LED. L'assainissement a été nettoyé, les aires de jeux et terrain de sport scolaire remis à niveau, les espaces verts tondus. Tout était prêt pour la rentrée.

ÉLAGAGE

Merci à tous ceux qui ont retourné le questionnaire à la mairie. Certains d'entre vous ont d'ailleurs déjà commencé l'élagage. Pour les personnes qui ont choisi d'adhérer à une commande groupée, la commune les a mis en relation avec le collectif AGIRR (Arboristes Grimpeurs pour des Interventions Respectueuses et Raisonnées) « groupement d'élagueurs professionnels ». Durant le mois de septembre le collectif a procédé au chiffrage de chaque parcelle et rentrera ensuite en contact avec les propriétaires concernés afin de réaliser les travaux d'ici la fin de l'année 2018.

Pour les propriétaires n'ayant toujours pas répondu à la mairie, il est encore temps de le faire, même si vous avez déjà réalisé les travaux, afin de clôturer votre dossier.

Faute de réalisation des travaux ou de réponse de votre part, une lettre de mise en demeure vous sera adressée.

Nous vous rappelons que la mairie met à disposition ses services pour vous conseiller si besoin.

Nous sommes tous concernés quand il est question de sécurité, d'entretien de notre bien, de respect du voisinage, de protéger les ouvrages publics.

André LAFFAIRE

Adjoint chargé des infrastructures, voirie et réseaux

> RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 7 avril 2017, le conseil municipal a voté la révision générale du PLU et a autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation pour choisir un bureau d'études pour l'assistance, le conseil et les études liées à la révision générale.

Une consultation a été lancée le 19 février 2018 : 8 dossiers ont été déposés.

Sur proposition de la commission urbanisme, après présentation du rapport d'analyse des offres, il a été proposé au conseil municipal du 23 juin d'attribuer le marché au groupement EURL AMN Conseils/La Motrice Paysage et Urbanisme/ELEMENT 5.

Guillaume PELISSIER

Adjoint en charge de l'urbanisme

> TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À BLEYZAT

LE 23 AOÛT A EU LIEU LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION DE BLEYZAT

21 foyers concernés par les travaux ont reçu l'invitation dans leur boîte aux lettres, une quinzaine de personnes a répondu présent.

Cette réunion prise à l'initiative de l'agglo de Brive regroupait les différentes entreprises qui vont intervenir sur le chantier à savoir :

- **Travaux d'eau et d'assainissement**

> Maitrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

> Maître d'œuvre : Naldeo

> Entreprise: Miane et Vinatier

- **Travaux réseaux secs**

> Maitrise d'ouvrage : FDEE Corrèze – SIE de Brive

> Maitre d'œuvre : Dejante Energies Sud-Ouest

> Entreprises: Miane et Vinatier / EPEG

LE PROJET COMPREND :

1. Pour la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Assainissement :

Création du réseau de collecte des eaux usées

1 Poste de relevage collectif

380 mètres linéaires de réseau gravitaire, 650 mètres linéaires de réseau de refoulement

17 branchements particuliers

Montant des travaux : 187 089,20 €HT

Eaux pluviales (convention CABB/commune) :

Création de 83 mètres linéaires de réseaux

Montant des travaux : 15 898,50 €HT

Ce réseau d'eaux pluviales à la charge de la commune a fait l'objet d'une convention avec l'agglo de Brive qui assurera la maîtrise d'ouvrage pour refacturer par la suite à la commune.

Eau potable :

Reprise de 90 mètres linéaires de réseau et pose d'une nourrisse sur 100 mètres linéaires

Montant des travaux: 8 137,00 € HT

2. Pour la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze – SIE de Brive

Electricité :

Enfouissement du réseau existant

430 mètres linéaires de réseau, 230 mètres linéaires de branchements

20 branchements particuliers

Montant des travaux : 90 000 € HT

Réseau de télécommunication :

Pose du génie civil pour enfouissement de 540 mètres linéaires de réseaux par Orange

Montant des travaux : 22 000 € TTC (50% à la charge de la commune)

Eclairage public :

Enfouissement de 270 mètres linéaires de réseaux et pose de 5 candélabres LED

Montant des travaux : 12 000 € HT (50 % à la charge de la commune)

Le projet d'un coût total de 335 000 € environ prévoit le raccordement en eaux usées de 17 habitations, la réfection du réseau d'eaux pluviales et l'enfouissement des réseaux électricité, téléphonie et éclairage public.

IMPORTANT :

Le raccordement est obligatoire dans les 2 ans qui suivent l'achèvement des travaux, la taxe d'assainissement est due l'année suivant l'achèvement des travaux (fonction du volume consommé : 1,048 € HT (hors redevance AE pour un volume de 120 m³) (montant annuellement actualisé)).

L'Agglo de Brive prend en charge les travaux sur la partie « Domaine Public ».

Les particuliers ont à leur charge le raccordement entre la sortie de leur habitation et la boite de branchement posée dans le cadre des travaux.

Depuis le 1er janvier 2013, chaque habitation raccordée au réseau public d'assainissement est redevable de la PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif).

- Pour les constructions neuves : 2000 €
- Pour les constructions existantes : 1000 €

DÉROULEMENT DES TRAVAUX :

Circulation : pendant les travaux dans le cœur du village la circulation sera impossible pendant les horaires de travail (7h30 – 17h30) elle sera rétablie chaque soir et chaque week-end.

DÉLAIS :

Préparation 1 mois : septembre 2018
Exécution à partir du 01/10/2018
10 semaines de travaux (partie Agglo de Brive)

Accès aux habitations : à minima les accès pédestres aux habitations seront maintenus à tout moment. L'entreprise informera régulièrement les riverains des perturbations à venir.

Les travaux démarreront côté poste de refoulement vers la RD.

Corinne FERLAND

Adjointe

> CIMETIÈRE

Nous vous rappelons, qu'en raison de la procédure d'état d'abandon mise en place en novembre 2017, certaines concessions privées dans le cimetière 1 ne peuvent être entretenues par les services municipaux.